

La constitution

Monsieur le président, on veut inclure une charte des droits dans la Constitution pour garantir et protéger les libertés fondamentales ainsi que les droits des Canadiens. Quels sont-ils ces droits? Il y a sept catégories de droits. La première catégorie ce sont les libertés fondamentales, et je tiens à les énumérer parce que, comme je le disais tantôt, les gens ordinaires, eux, ce qu'ils en pensent, ce qu'ils lisent dans les journaux, c'est le mot constitution, puis le mot unilatéral, le mot rapatriement, le mot charte des droits, mais on va leur dire ce que sont ces droits-là. La première catégorie de libertés fondamentales qu'on veut voir inscrite dans la Constitution du Canada, c'est tout simplement de consacrer la liberté de conscience et de religion, la liberté de pensées, la liberté d'opinions, la liberté de presse, la liberté d'information, la liberté de réunions pacifiques et d'associations. Qu'y a-t-il de mal à ce que les libertés fondamentales des citoyens canadiens soient protégées d'une façon définitive dans la Constitution canadienne?

● (1710)

Les gens se posent la question et on leur dit que c'est cela qu'on veut faire. On veut que ce soit protégé pour que ce ne soit pas les législatures qui, au gré des changements de gouvernement, puissent tripoter là-dedans. Il faut que ce soit gravé d'une façon définitive dans une constitution qui ne peut être changée que du consentement d'une majorité de provinces, comme on le verra tantôt, et du gouvernement fédéral.

La deuxième catégorie de droits qu'on veut voir enchâssés dans la Constitution a trait aux droits démocratiques que tous connaissent mais dont on ne parle pas beaucoup et qui sont fondamentaux. Je parle du droit sacré des citoyens de voter au Canada et d'être éligible. N'importe qui au Canada qui satisfait à un minimum de critères normaux dans une société démocratique a le droit d'être candidat, peut devenir député de sa circonscription et siéger au Parlement canadien. C'est là une de nos grandes richesses et il n'y a absolument rien de mal, au contraire, c'est souhaitable qu'on rencontre ce genre de droits bien enchâssés dans la Constitution canadienne.

Il y a aussi dans ces droits démocratiques la durée du Parlement. Les gens vont être assurés, et cela va être inscrit dans la Constitution canadienne, que des élections devront avoir lieu au moins tous les cinq ans au maximum, et que le Parlement devra tenir une session au moins une fois par année. L'autre catégorie de droits qui va être incluse dans la Constitution a trait à la liberté de circulation et d'établissement. Et cela est fondamental, que chaque Canadien dans chaque province du Canada ait le droit et la liberté d'y entrer et d'en sortir à sa guise, et que chaque Canadien de quelque région qu'il soit, de quelque province qu'il soit au Canada ait le droit d'aller gagner sa vie dans quelque province que ce soit sans être pénalisé et sans discrimination. Voilà une autre catégorie de droits qu'on veut voir enchâssés dans la Constitution, lesquels protègent définitivement les citoyens canadiens et ne pénalisent en rien les gouvernements provinciaux.

Les garanties juridiques, le droit à la vie, le droit à la liberté, à la sécurité de la personne, le droit à la protection contre les fouilles et les perquisitions abusives, contre les détentions et les emprisonnements injustifiés, la présomption d'innocence, le droit d'avoir recours à l'aide d'un avocat et d'être jugé dans un délai raisonnable, sont des droits fondamentaux de citoyen qui méritent bien d'être enchâssés dans la Constitution qu'on veut voir rapatriée.

L'autre catégorie de droits dont il est question touche à la non discrimination. On veut que tous soient égaux devant la loi, qu'ils aient une protection égale sans égard à leur sexe, à leur couleur, à leur âge ou à leur religion. Cela est fondamental et d'actualité. On avait qu'à regarder les nouvelles hier soir pour constater un cas flagrant où il y a eu discrimination pour cause de sexe. En l'occurrence, c'était un mari qui se voyait privé d'un droit de déduire aux fins de l'impôt une pension qu'il payait à ses enfants, un droit qui par ailleurs était reconnu à l'épouse, mais parce qu'il était de sexe masculin il ne pouvait profiter de l'avantage fiscal. C'est ce qui a fait dire à notre commissaire des droits à la personne, M. Gordon Fairweather, que lui-même favorisait l'enchâssement des droits et libertés dans la Constitution du Canada. Je suis content aujourd'hui de voir que M. Fairweather ait pris position publiquement sur le sujet parce qu'il a une crédibilité en la matière, qu'il est président de la Commission des droits de la personne et qu'hier soir, devant le grand public, aux nouvelles, il le disait d'une façon très claire en se basant sur ce cas dont je viens de parler. Il est essentiel à mon avis que les droits, les libertés fondamentales des Canadiens soient enchâssés dans la Constitution. D'ailleurs, le commissaire aux langues officielles lui-même, M. Max Yalden, disait également la même chose.

Monsieur le président, une autre des catégories de droits les plus fondamentaux qu'on va voir enchâssés dans la Constitution ont trait aux langues officielles du Canada. Pour la première fois dans l'histoire de ce pays, et je suis surpris et déçu de voir qu'il n'y a pas plus de Québécois qui reconnaissent cette réalité, monsieur le président, pour la première fois dans l'histoire, plutôt que d'avoir un simple bill ou une simple loi fédérale, on va voir dans la Constitution du Canada le statut de la langue française et celui de la langue anglaise déterminés comme étant ceux de langues officielles et égales à tous égards partout au Canada. Cela est fondamental. On semble oublier trop facilement que les Canadiens ont le droit de s'adresser à leurs institutions fédérales dans leur langue là où le nombre le justifie au Canada. C'est fondamental. Actuellement cela existe en vertu d'une loi, mais ce sera beaucoup plus solide et cela ne pourra pas être changé et ce sera de façon obligatoire, imposée à toutes les législatures mais pour le plus grand bénéfice des citoyens du Canada; mais la langue française et la langue anglaise auront un statut de plus stricte égalité partout au Canada, et cela mérite d'être souligné et cela fera partie de notre projet, de notre démarche constitutionnelle.